- SYNDICAT MIXTE DU MARAIS DE SAONE -

- COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL -

Lundi 11 Février 2019– Mairie de La Vèze – 1 Rue de l'Ecole 25660 LA VEZE

Date de convocation : 4 février 2019

Etaient présents:

Elus: Mmes Catherine CUINET, Marie-Laure DALPHIN, Marie-Thérèse DROMARD, Béatrix LOIZON, Françoise PRESSE, MM. Jean-Michel CAYUELA, Pascal CURIE, Edouard EUVRARD, Ludovic FAGAUT, Guy LAITHIER (suppléant de Michel CARTERON), Christophe LIME, Noël POIMBOEUF, Christian PRAOM, Daniel ROLET, Michel VIENET.

Administration: M. Alexandre BENOIT-GONIN (Syndicat mixte du marais de Saône).

<u>Absents excusés</u>: Mmes Stéphanie BOITEUX, Catherine COMTE-DELEUZE, Sylvie LE HIR, Myriam LEMERCIER, Karima ROCHDI, Sylvie WANLIN, MM. Claude DALLAVALLE, Daniel FABREGUES, Gérard GALLIOT, Claude MENETRIER.

Présidence : M. Ludovic FAGAUT.

ORDRE DU JOUR

Orientations budgétaires 2019

- 1. Etudes et travaux dans le cadre du plan de gestion
- 2. Schéma de valorisation
- 3. Acquisitions foncières
- 4. Politique RH
- 5. Conventions 2019

Le Comité syndical se réuni en session ordinaire.

M. FAGAUT qui préside la séance procède à l'accueil des membres présents. Il précise que le quorum est atteint et excuse les membres absents.

La séance débute à 20h15.

1. Etudes et travaux dans le cadre du plan de gestion

M. FAGAUT explique que le plan de gestion 2015-2019 n'est pas encore tout à fait achevé, mais que dans le cadre d'une cohérence avec les évolutions à venir du syndicat (élargissement de son périmètre) et des nouvelles dispositions d'aides de l'Agence de l'eau RMC pour son 11^e programme d'intervention, il est proposé de :

- Finaliser les actions en cours du plan de gestion 2015-2019;
- Réaliser les opérations indispensables au diagnostic préalable au prochain plan de gestion ;
- Lancer la première phase de diagnostic du prochain plan de gestion.

M. FAGAUT rappel les principaux axes du développement du syndicat desquels seront issues les orientations de la politique budgétaire 2019 telles que détaillées dans le rapport fourni et joint à la convocation :

Objectifs prioritaires

- Objectif 1 : Améliorer l'alimentation en eau du marais ainsi que ses fonctions de zone humide (capacité de stockage et d'épuration)
- Objectif 2 : Améliorer la richesse biologique du site et notamment la présence de ses éléments les plus remarquables

Objectifs secondaires

- Objectif 3 : Impliquer et accompagner les différents acteurs et la population locale dans la conservation du marais
- Objectif 4 : Améliorer les connaissances et établir un suivi permettant d'évaluer l'impact de la gestion sur le marais
- M. FAGAUT rappelle que pour les derniers exercices, certains membres du comité avaient émis le souhait que des coûts, même approximatifs, soient présentés à ce stade et il énonce les grandes orientations de la politique budgétaire pour 2019 :

a. Finaliser les opérations d'investissement en cours

- ✓ Poursuivre l'étude de restauration hydraulique du ruisseau du Pontot. (Reste à réaliser : 16 116 € sur 30 636 €).
- ✓ Faire aboutir des projets de valorisation du marais de Saône : Chalet d'Accueil, valorisation numérique (Reste à réaliser : 61 080 €).
- ✓ Finaliser le suivi des espèces végétales (Reste à réaliser : 2 800 €).
- ✓ Régler les opérations de réouvertures en attente de facturation (Reste à réaliser 13 500 €).
- ✓ Solder les acquisitions foncières (Reste à réaliser 5000 € de frais notariés).

b. Mettre en œuvre la poursuite du plan de gestion 2015/2019

❖ GESTION DE L'EAU, DES HABITATS ET DES ESPECES :

- ✓ Réaliser des opérations de réouverture : Préparation de travaux d'ouverture (prévision max de 40000 €);
- ✓ Mettre en place ou poursuivre un entretien du site (18000 €);
- ✓ Lutter contre les espèces invasives (7000 €);
- ✓ Veiller à la cohérence des actions menées par les propriétaires de terrains du marais.

❖ Information et partenariat :

- ✓ Poursuivre et développer **les missions d'accompagnement** et d'appui aux différents partenaires pour la prévention/l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques (Préventox);
- Finaliser l'évolution des statuts du syndicat pour une action à l'échelle du bassin d'alimentation de la source d'Arcier;
- ✓ Profiter des spécificités du marais de Saône et du bassin d'alimentation de la source d'Arcier pour proposer des thématiques de formation en matière de biodiversité et de gestion des eaux ;
- ✓ Poursuivre la mise en œuvre du schéma de valorisation.

REGLEMENTATION ET FONCIER (CF. POINT N°3):

Poursuivre développer et étendre les missions d'accompagnement et d'appui aux collectivités et aux différents partenaires : Vigilance vis-à-vis des activités potentiellement polluantes ou pouvant nuire à la biodiversité (aérodrome, route

- nationale 57, zone industrielle de Saône, assainissement des Communes), participation à diverses réunion/échanges (animation), organisation d'une réunion publique en fin d'année ;
- ✓ Poursuivre le programme de maîtrise foncière ou d'usage : réalisation d'une étude de stratégie foncière à l'échelle du territoire (et du futur territoire) du syndicat. Réflexion sur les partenariats à envisager (SAFER et EPF).

SUIVI, ETUDES ET EVALUATION:

- ✓ Suivre les **fluctuations des niveaux** d'eau du marais (fonctionnement) ;
- ✓ Adapter les aménagements hydrauliques aux contraintes d'étiage (fonctionnement) ;
- ✓ Suivi de la **qualité des eaux** : analyses pour diagnostic en vue du futur plan de gestion (20000 €);
- ✓ Suivi Naturaliste (14 000 €);
- ✓ Mise à jour de la base de données (SIG) : occupation du sol, données naturalistes ; (fonctionnement) ;
- ✓ Diagnostic et renouvellement du plan de gestion (20 000 €)
- ✓ Evaluer la gestion en fin d'année 2019 (bilan annuel : fonctionnement).

Le diagnostic et le renouvellement du plan de gestion rentre dans une logique globale liée à l'évolution des statuts du syndicat et la gestion de nouveaux territoires au titre de la Gémapi mais aussi, synchrone avec le nouveau programme de financement de l'Agence de l'Eau.

Au sujet de la qualité des cours d'eau, Mme. DROMARD demande ce qu'il advient de la station d'épuration de Saône.

M. LIME explique qu'au 1^{er} janvier 2018, la compétence « Assainissement » a été transférée à la CAGB. Il est prévu que la station d'épuration de Saône soit maintenue car les problèmes de surcharge hydraulique seront résolus dans la mesure où la station sera délestée des eaux usées de Montfaucon et La Vèze qui seront acheminées vers la station d'épuration de Port Douvot à Besançon.

Par ailleurs, des travaux sont programmés pour la mise aux normes de la station de Saône afin qu'elle réponde aux exigences de rejets, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019.

Il ajoute que pour assurer un fonctionnement optimal de la station, il est prévu que les eaux claires parasites de Saône et Gennes soient déconnectées des réseaux d'eaux usées.

c. <u>Assurer la présence de moyens humains nécessaires pour mettre en œuvre les</u> actions projetées ainsi que l'équipement de travail associé :

- ✓ Recrutement d'un **Service civique** pour la partie animation (communication sur site, participation à la rédaction du journal, etc.).
- ✓ Proposition de stages de courtes durées sur différentes thématiques ;

M. FAGAUT rappelle qu'à la suite de l'évolution de ses statuts, le syndicat aura la possibilité de réaliser des prestations de services rémunérées dans le cadre de ses champs de compétences.

Ceci est conforme aux orientations générales que le syndicat envisage pour être moins dépendant des aides de l'agence de l'eau. Le syndicat poursuivra la recherche d'opportunités qui lui permettront d'évoluer dans ce sens.

2. Schéma de valorisation

Les opérations d'amélioration de la valorisation de l'espace et de la visibilité du site aux niveaux des points d'entrée et pour le développement du rôle pédagogique du Syndicat, démarrée en 2017 ont été poursuivies en 2018 et se sont achevées début 2019 avec la création d'un « chalet du marais » à proximité du parking de l'ENS situé au collège de Saône, pour permettre l'accueil du public et la diffusion d'information par supports numériques ;

De plus, dans la continuité des actions menées précédemment, il est proposé de poursuivre :

- **a.** Rédaction et diffusion du journal du marais (7500 €);
- **b.** Evènementiels 2018 : visites guidées + présence sur différents évènements (Diagonale du Doubs...).

Enfin, le site internet du marais de Saône étant vieillissant et non adapté à certains outils (tablette et smartphones) et en tenant compte des évolution nécessaires dans le cadre du RGPD, il est envisagé une refonte totale du site (3000 €).

Mme. LOIZON indique que l'édition 2019 du Doubs Day sera réalisée sur le thème de l'eau et souhaite que le syndicat y soit associé.

Mme DALPHIN suggère que le syndicat communique sur ses actions auprès des collèges et écoles du département afin de proposer des journées de découverte du marais.

3. Acquisitions foncières

En 2018, les demandes spontanées étant moins nombreuses, malgré les relances et compte tenu des délais d'aboutissement des procédures, le budget a été adapté à la baisse.

Courant 2019, il est proposé la réalisation d'une étude (en régie ou en prestation externe) de stratégie foncière adaptée à des objectifs ciblés (création d'ilots de parcelles, acquisition pour des projets identifiés, création d'une réserve foncière pour échanges de terrain)

Mme LOIZON propose de réfléchir à l'opportunité de créer une Agence Foncière Pastorale qui permettrait de mener des actions d'entretien sans que le syndicat ne se porte acquéreur des terrains.

M. BENOIT-GONIN explique que cette opportunité sera étudiée dans le cadre de l'étude de stratégie foncière.

4. **Politique RH**

a. Besoins en personnel

Actuellement, les postes au syndicat du marais du marais de Saône sont dimensionnés comme suit :

- ❖ Poste d'ingénieur, Chargé de structure et chargé de mission « Eau » : 100 % ETP − 35 h/sem
- ❖ Poste de technicien, Chargé de mission « Biodiversité » : 100 % EPT 35 h/sem.
- Poste d'adjoint administratif : Secrétariat administratif et comptable : 19 h/sem.
- ❖ Poste d'agent technique : CAE CUI : 24 h/sem à répartir dans les collectivités bénéficiant de ce poste.

Il n'est pas prévu d'évolution des postes pour l'année 2019, sauf en cas de nécessité dans le cadre du changement de statuts (poste de secrétariat).

b. Financement des postes

L'agence de l'eau ayant validé son 11^e programme fin 2018 et mis en application le 1^{er} janvier 2019, les discussions sont en cours pour bénéficier d'un maximum d'aides.

Le poste de chargé de structure pourra être en partie financé au titre de l'animation de la politique de l'eau à l'échelle du futur périmètre du syndicat.

o **Service civique** (SC) (Loi du 10 mars 2010)

Le syndicat n'a pas trouvé de candidat compatible avec ses missions au cours des deux dernières années.

Pour 2019, il est envisagé le recrutement d'un volontaire en service civique pour assurer une partie des missions d'accueil et d'animation autour des sentiers de découverte.

Destiné aux jeunes de 16 à 25 ans, durée de 6 à 12 mois, accomplissement d'une mission d'intérêt général, 24 heures hebdomadaires minimum, auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public.

Indemnités prévisionnelles au jeune (chiffres pour 2018) : 580,55 € par mois (472,94 € financés par l'Etat, 107,58 € par la structure, qui retouche une aide de 100 €/mois.) Le coût pour le SMMS est de 7,58 €/mois.

L'objectif sera de missionner le SC sur des actions de communications et d'animations destinées au public.

Le syndicat doit renouveler son agréement pour ce recrutement et demande de délibérer spécifiquement en ce sens en fin de séance.

o Contrat aidé

Le coût du contrat aidé (CAE/CUI) d'Alain VARECHON pour 2018 est de 16364.37 €/an dont 8726.61 € de subventions. Le reste est à répartir entre les diverses collectivités qui bénéficient de la mutualisation de ce poste. Le coût total pour le SMMS est de 3352.32 € pour l'année 2018 (soit 5.20 €/h).

M. VARECHON effectue principalement des missions d'entretien de terrain et de matériel.

Le renouvellement du contrat de M. VARECHON a été voté lors du comité syndical du 3/10/18.

5. <u>Conventions 2018</u>

Les conventions à prévoir pour 2019 sont :

- Convention avec le syndicat de Besançon Sud Plateau pour la gestion et la répartition des heures de l'agent en contrat aidé,
- Convention annuelle avec la LPO pour l'animation des visites 2019 (3 visites x 300 €),
- Convention annuelle avec FNE25 et la FDC 25 pour l'animation des visites 2019 (2 visites x 300 €),
- **❖** Convention pour une participation du SMMS à la Diagonale du Doubs : (500 €).
- Conventions de pâturage avec les propriétaires de chevaux,
- ❖ Convention Chalet d'accueil à finaliser avec la commune de Saône,
- ❖ Convention valorisation numérique à finaliser avec la commune de Saône.

L'exposé de M. FAGAUT étant entendu, le comité vote à l'unanimité les orientations budgétaires 2019 ainsi que le renouvellement de l'agréement Service Civique.

L'ordre du jour étant épuisé, M. FAGAUT remercie l'ensemble des participants.

La séance est levée à 21h00.

Le Président,

Ludovic FAGAUT

DIFFUSION INTERNE:

DIFFUSION EXTERNE:

M. FAGAUT

Ensemble des membres du Comité syndical Ensemble des communes membres